

# ECOMAX

➤ Association des Usagers des Sites Technologiques de Maxéville

Chers collègues Entrepreneurs,

En créant l'association AUSTM en janvier 2003, l'objectif était de mieux faire connaître le monde entrepreneurial de la ville de Maxéville.

Trop souvent concentrés sur notre activité, nous ne prenons pas le temps de rencontrer de nouvelles personnes, de nouveaux partenaires, de partager nos expériences, de prendre conseil auprès des entrepreneurs voisins.

Créer un espace de rencontre entre dirigeants de sociétés tout en travaillant à l'amélioration de nos conditions de développement économique, est notre but premier.

Notre projet a bien entendu reçu l'appui de la municipalité de Maxéville et de son Maire, Henri Bégorre.

La Communauté Urbaine du Grand Nancy, nous soutient également au travers d'un ambitieux plan triennal de modernisation des espaces économiques, prénommé ATP, une Association, un Territoire, un Projet.

Force de proposition, l'Association est aussi votre représentant auprès des acteurs du monde économique, des institutions, des chambres consulaires et de nos représentants politiques.

Dès cette fin d'année nous allons mettre en ligne un annuaire de nos entreprises et un annuaire de services à nos entreprises.

Le jeudi 28 septembre prochain, un repas permettra à toutes les entreprises de St Jacques 1 et 2 de prendre le temps d'échanger et de faire connaissance.

Et, comme vous le découvrez en ce moment même, ce nouveau journal nous permettra de mieux communiquer, et d'apprendre à faire connaissance.

Pour encore plus de dynamisme, adhérez à notre association afin de mettre en pratique le célèbre adage :

L'union fait la force.

Apportez nous vos idées, vos réflexions, vos envies, et rejoignez nous.

La Présidente, Sylvie Petiot.

édito

## La redevance spéciale

### Nouveau financement de l'enlèvement pour les déchets professionnels, comment et pourquoi ?



Sur le territoire du Grand Nancy, environ 100 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés sont collectés chaque année, dont 30 % sont issus d'activités professionnelles et d'établissements publics.

Le financement de l'élimination de ces déchets n'était assuré jusqu'à ce jour que par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), calculée en fonction de la valeur locative et perçue à travers la taxe foncière. La TEOM payée par les activités professionnelles était rarement en adéquation avec le volume de déchets produits et la loi du 13 juillet 1992 impose la mise en place d'une Redevance Spéciale pour les professionnels ayant recours aux services de la collectivité pour la collecte et le traitement de leurs déchets.

La Redevance Spéciale est donc une obligation légale qui assure une meilleure répartition des coûts de traitement des déchets entre les différents producteurs.



#### Qui est concerné par la Redevance Spéciale ?

Tous les producteurs de déchets professionnels sont concernés dès lors qu'ils bénéficient du service de collecte assuré par le Grand Nancy. Pour les établissements publics, jusqu'à présent exonérés de la TEOM, la Redevance Spéciale s'appliquera dès le premier litre de déchets produits. Pour activités professionnelles (commerçants, artisans, industriels, prestataires de service,...) qui paient déjà la TEOM soit environ 2 000 producteurs recensés sur l'agglomération, le Grand Nancy a fixé des seuils d'application de la Redevance Spéciale :

➤ Production inférieure à 1 000 l/semaine : le producteur ne paie pas de Redevance Spéciale, seule la TEOM s'applique. Elle correspond au coût de collecte et de traitements des déchets.



➤ Production comprise entre 1 000 l/semaine et 6 000 l/semaine : le producteur, s'il choisit de faire appel aux services du Grand Nancy, est soumis à une Redevance Spéciale. Elle sera calculée sur la quantité des déchets supérieure à 1 000 l/semaine, (les 1 000 premiers litres étant payés par la TEOM).

➤ Production supérieure à 6 000 l/semaine : le producteur gère la collecte et le traitement de ses déchets avec un prestataire de son choix, autre que la collectivité

#### Comment est calculée la Redevance Spéciale ?

Le volume des bacs (ou sacs) mis à disposition sert de base pour le calcul de la Redevance Spéciale. Le montant de la redevance s'obtient à l'aide de la formule suivante :

**volume**  
**X fréquence de collecte**  
**X nombre de semaines**  
**X prix au litre**  
**= redevance**

**Volume de bacs :** il s'agit du volume du ou des bacs ou des sacs mis à disposition dont les capacités varient de 120 à 750 litres.

**Fréquence :** nombre de jours de collecte par semaine défini par le Grand Nancy sur le secteur concerné.

**Nombre de semaines :**

- pour une facturation trimestrielle, ce nombre est de 13.

pour une facturation annuelle, ce nombre est de 52.

**Prix au litre :** les prix, à compter de 2006, ont été fixés comme suit :

**Déchets ménagers**  
**0,030 €/L**

**Papier, verre, emballages**  
**0,015 €/L**

**Cartons**  
**Gratuits**

## Exemple et simulation d'application de la Redevance Spéciale

Un Commerce ou une Entreprise présente à la collecte :

750 L  
 ordures  
 ménagères  
 6 fois/  
 semaine

750 L  
 carton  
 5 fois/  
 semaine

340 L  
 papier  
 1 fois/  
 semaine

La Redevance Spéciale trimestrielle sera calculée comme suit :

### Avec le tri ...

**ordures ménagères :**

$(1 \times 750 \times 6 - 1000) \times 13 \times 0,03 \text{ €} = 1\,365,00 \text{ €}$

**carton :**  $(3 \times 750 \times 5) \times 13 \times 0,00 \text{ €} = 0,00 \text{ €}$

**papier :**  $(1 \times 340 \times 1) \times 13 \times 0,015 \text{ €} = 66,30 \text{ €}$

soit un total général : de **1 431,30 € par trimestre.**

### Sans le tri ...

Ce magasin s'acquitterait d'une Redevance Spéciale calculée sur la base du coût des ordures ménagères, soit :

$((1 \times 750 \times 6) + (3 \times 750 \times 5) + (1 \times 340 \times 1) - 1000) \times 13 \times 0,03 \text{ €} = \mathbf{5885,10 \text{ € par trimestre.}}$

Contact :

**Communauté Urbaine du Grand Nancy**  
**Service propreté et déchets**  
**03 83 91 83 56**

## BSSI Conseils,



## l'art et la manière...

**L'**art de recevoir ses visiteurs, le plaisir de l'œil du chaland porté sur les réalisations picturales familiales, de Gauguin à Chagall, un bref voyage coloré et créatif.

La manière d'être... un véritable partenaire de projet de construction, de rénovation, de projet architecturaux ambitieux et modernes, censés et objectifs...

Nouveaux arrivés sur le Parc d'Activités St Jacques 2 à Maxéville, **Marie Josée et Thierry DAVANZO** sont à la tête de la société BSSI Conseils.

BSSI Conseils est un bureau d'études et de conseils qui propose une gamme de services aux maîtres d'ouvrages, Architectes, Gestionnaires de biens, entrepreneur ou tout acteur de la construction.

Cette dynamique entreprise intervient sur cinq domaines spécifiques répartis en Pôle.

### ■ Le Pôle diagnostic immobilier réglementaire

Compétence diagnostic amiante, recherche de plomb dans les peintures, dans les réseaux d'eau, Loi CARREZ, Recherche et prélèvement de Radon, dépistage des insectes xylophages, diagnostic bâtiment dans le cadre de la loi SRU, diagnostic recherche de légionelles dans les réseaux eau et air.

### ■ Le Pôle structures bâtiments

BSSI Conseils assure toutes les fonctions de bureau d'études structure-béton, charpente métallique et bois. Assistance à la recherche de solution techniques, faisabilité, diagnostic structure...

### ■ Le Pôle maîtrise d'œuvre

Maîtrise d'œuvre tous corps d'état pour les opérations de constructions neuves, de réhabilitation ou de requalification.

### ■ Le Pôle sécurité incendie

L'entreprise assure l'expertise et les diagnostics incendie pour la construction. Par agrément ministériel, compétences à la coordination des (SSI) Systèmes de Sécurité Incendie relatives aux (ERP) Etablissements Recevant du Public.

### ■ Le Pôle expertise et conseils

Expertises réglementaires relatives à la construction, conseils et assistance technique.

Réalisation de tous documents réglementaires liés à l'ouvrage.

Opération particulière telle que la migration de réseaux téléphoniques, appels malades, vidéosurveillance...

Dix neuf personnes jeunes (âge moyen : 32 ans) dynamiques et complémentaires composent cette PME qui par son arrivée sur le Site St Jacques 2 de MAXEVILLE « peut exercer ses activités dans un cadre agréable et propice au travail d'équipe ».

Tous nos vœux de bienvenue et de prospérité à cette nouvelle entreprise de notre parc d'activités.

Pour tout renseignement complémentaire.

### BSSI Conseils

**Marie Josée et Thierry DAVANZO**

**8 rue Albert Einstein**

**Parc d'activités St Jacques 2**

**54230 MAXEVILLE**

**Email : bssi@wanadoo.fr**

**Tél. : 03 83 96 33 30**

**Fax. : 03 83 96 87 60**



## OTODOO,

telle est  
la question...

**L**a réponse... OTODOO, c'est cette jeune et dynamique entreprise qui vient de s'implanter sur le Site St Jacques 2 à Maxéville.



**Gilles Raymond**, ingénieur informatique spécialisé en génie des logiciels et de la connaissance et **Francis Sigrist**, Spécialiste en Marketing & Multimédia, ancien directeur commercial dans un grand groupe High Tech, ont tous deux la même passion pour le web.

C'est de cette passion commune après plus de cinq années d'exercice libéral en qualité de consultants en NTIC, qu'est née la société OTODOO, ingénierie, multimédia et conseil. Gilles Raymond et Francis Sigrist qui conçoivent et commercialisent des sites web haut de gamme, des logiciels sur mesure pour les entreprises et des programmes pour les téléphones mobiles de type Smartphones ont fait le choix de la proximité des grands axes routiers pour leur implantation.

D'où une localisation sur la zone d'activité Saint Jacques 2 à Maxéville en périphérie de Nancy.

### ■ Une entreprise, une philosophie...

Sans parler de la passion de Francis pour les arts martiaux traditionnels dans lesquels il puise sérénité et optimisme.

Gilles Raymond et Francis Sigrist basent leur travail autour de ce qu'il nomme la philosophie des 3 U.

En effet, les applications informatiques doivent être :

➤ Utiles Utilisables Utilisées

Elles exigent un haut niveau de compétences et de qualité dans trois domaines précis.

La formule étant :

**1/3 d'informatique**  
**1/3 de design**  
**1/3 de marketing**

Otodoo est née de l'association de ces trois compétences complémentaires.

Une grande partie des réalisations actuelles est centrée sur les échanges de données et la communication au travers d'Internet.

En voici quelques exemples concrets.

Portail internet regroupant 30 commerces (GIE) sur un seul site Web hautement spécialisé. Celui-ci sert essentiellement à la communication vers les internautes sous formes de newsletters, de SMS, de campagnes de promotions, de jeux, de petites annonces.

Partage de fichiers destiné à remplacer les envois par mail.

Cet outil Web permet de partager des documents numériques de tous types, d'en assurer la gestion et le contrôle de réception.

Exemple : Une entreprise maître d'œuvre, ses clients et ses sous-traitants.

Système d'information destiné à la gestion d'une PME.

L'application gère des événements et des documents de type Word, Excel et PDF depuis la prospection jusqu'au SAV.



Pour tout renseignement complémentaire.

**Otodoo Sarl**  
**Ingénierie & Multimédia**  
**27 rue Albert Einstein**  
**ZA Saint Jacques II**  
**54320 MAXEVILLE**  
**Site Web : HYPERLINK**  
**"<http://www.otodoo.fr/>**  
**"[www.otodoo.fr](http://www.otodoo.fr)**  
**Email : [contact@otodoo.fr](mailto:contact@otodoo.fr)**  
**Tél. : 03 83 56 64 97**

## A VOS AGENDAS

■ **Assemblée Générale** de l'association des Usagers des Sites Technologiques de Maxéville, le 28 septembre prochain dès 17h15 au Grand Sauvoy, suivie à 18h d'une rencontre avec le Président et l'entraîneur du SLUC Nancy Basket.

■ A compter de la rentrée de septembre, un accueil individuel des Chefs d'entreprises sera assuré par la CHAMBRE DE COMMERCE DE MEURTHE ET MOSELLE au sein de la Maison de l'entreprise, Site St Jacques 2, tous les premiers vendredis de chaque mois de 12 heures à 17 heures.

Quelques soient vos problématiques, vos projets de développement, vos difficultés, Nicolas MILLOT de la CCI 54 (03 83 85 54 87) sera à votre écoute.

## flash C.V.

➤ Comptable expérimenté recherche poste en comptabilité générale et auxiliaire clients-fournisseurs. Maîtrise des logiciels CIEL Compta et Paie + CCMX - Sage 500.

➤ Technico commercial : autonome, organisé, bonne capacité d'adaptation et bon sens relationnel. Permis B + véhicule personnel.

➤ Compétences en Vente et Conseil de produits cosmétiques. CAP Esthétique-Cosmétique + BTS Action Commerciale recherche poste dans son domaine de compétences.

➤ Grande expérience dans la mise en place de stratégie commerciale, management des équipes, gestion financière. Recherche un poste de direction de centre de profit.

➤ 15 années d'expérience en traiteur. Recherche poste en restauration de collectivités ou chez un artisan traiteur. Possède également de sérieuses compétences en boulangerie.

➤ Niveau BTS commercial, passionné par la vente et la relation clientèle directe.

➤ Profil BTS action commercial, diplômé en 2003, 3 années d'expériences en tant que chargé de clientèle, dynamique, motivé et prêt à relever un vrai challenge professionnel.

➤ DUT génie informatique et licence professionnelle Réseaux / Télécommunications. Expérience de 2 ans en vente de prestations aux professionnels.

➤ Ingénieur Généraliste de l'Ecole des Mines de Nancy. Spécialité en ingénierie des matériaux. Licence et Maîtrise en mécanique, fluide, solide... Expérience concrète Ingénieur R&D au sein d'un grand groupe. Motivation et adaptabilité. Disponible de suite.

➤ Gérant de société pendant trois années, de formation gestion de PME PMI. Expérience significative appel d'offre, gestion personnel, paie, comptabilité, relation client... Désireuse de relever un nouveau défi.

**Vous désirez de plus amples renseignements...**

**Vous désirez une mise en relation rapide...**

**Nicolas MILLOT - Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe et Moselle - 03 83 85 54 87 - [nmillot@nancy.cci.fr](mailto:nmillot@nancy.cci.fr)**

# Brèves des Sites

## Pistes d'actions à mutualiser...

### Le déneigement des parkings privés

Créée en 1992 à Chaligny, NEO PLUS est un spécialiste reconnu de l'entretien d'espaces verts. Cette entreprise rayonne sur l'ensemble du département et intervient déjà sur le site St Jacques (Dupont Est, Ares). En complément de cette activité traditionnelle, NEO PLUS propose un service de déneigement pour les périodes hivernales.

Plusieurs entreprises nancéiennes leur font d'ores et déjà confiance pour le déneigement de leurs parkings et de leurs zones d'accès piéton (Est Républicain, France 3, Leclerc, etc.). Equipé de saloirs et de lames de déneigement, NEO PLUS intervient dès 4h00 du matin afin de dégager les voies d'accès au plus tôt et permettre ainsi la continuité de l'activité de ses clients.

Le coût de la prestation est facturé à l'heure : 109 €/h pour un salage et 133 €/h pour salage + déneigement.

Une estimation personnalisée peut vous être rapidement proposée.

Ces tarifs pourront être revu à la baisse sur la mise en place d'une action groupée.

Ce dispositif vous intéresse, afin de le mettre en application.

Merci de nous le faire savoir par message électronique à :

➤ Sylvie PETIOT, Présidente

**HYPERLINK**

"mailto:sylpetiot@lagardemeregnani.fr"

"sylpetiot@lagardemeregnani.fr"

### L'enlèvement des palettes et conditionnement en bois...

Une réflexion d'action collective, un défit collectif pour des gains concrets.

Chaque entreprise doit gérer un nombre de déchet important.

L'enjeu pour demain est de valoriser au maximum ce qui peut l'être.

Les déchets en bois ont cette particularité de pouvoir connaître une nouvelle utilisation.

Partant de ce principe nous avons pris contact avec des structures susceptibles de proposer l'enlèvement régulier des palettes sur nos parcs d'activités, et ce à un coût optimal.

Nous désirons qu'une matinée par mois, un enlèvement systématique des palettes puisse être réalisé.

Afin de rentabiliser ce dispositif, et de réduire considérablement le volume de déchet, il est nécessaire que chacun participe.

Le volume et la qualité des récupérations seront seuls garants de la mise en place et de la pérennité de ce dispositif.

### Sécurité des Parcs d'Activités...

#### « Une coordination réussie »

De trop nombreux vols et dégradations ont émaillés le début de juillet 2006 sur les Sites St Jacques 1 et 2.

Tentatives d'effractions à répétition, vols de pneus sur automobile, détérioration, feu de broussaille, grillage découpé...

Heureusement, et grâce à un service de qualité de la société PEGASE Sécurité, la collaboration des services de Police, de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, de la municipalité, de l'association des Usagers des Sites Technologiques de Maxéville, l'hémorragie a pu être rapidement résorbée.

Preuve, s'il en faut qu'une bonne dose de complémentarité, d'engagement mutuel mène à des résultats immédiats.

A ce jour, les auteurs de ces faits ont été identifiés et devront prochainement répondre de l'ensemble des actes qui leur sont reprochés devant la justice.

Pour rappel, le système de ronde de sécurité, mis en place par les entreprises de l'association est ouvert à tous et garanti la préservation à chacune des entreprises de son espace de liberté.

Créé en 2002 l'Annuaire des Services aux Entreprises de Lorraine permet aux chefs d'entreprises lorrains de faire la promotion de leur société et de leur savoir-faire. En vous vous connectant à [www.services.lorraine.cci.fr](http://www.services.lorraine.cci.fr) vous découvrez un outil de recherche multicritères pour retrouver des prestataires de services. Il propose un référencement exhaustif de plus de 12 700 prestataires de services par secteur d'activité, 1443 métiers et sous-métiers. L'annuaire est qualifié en permanence par les entreprises et un moteur de recherche lie l'ensemble des éléments fournis par celles-ci.



**Dynamique :** Chaque fois qu'une entreprise est créée une fiche est générée automatiquement sur l'annuaire. **Interactif et sécurisé :** Grâce à un mot de passe elle peut modifier sa fiche, son logo, détailler son métier autant de fois qu'elle le veut (nouveau métier, nouvelle certification, changement d'adresse etc...) Les entreprises ont la possibilité de s'inscrire dans des secteurs d'activité, des métiers ou même des prestations bien définis. **Sécurisé :** Les modifications sont soumises à l'administrateur qui vérifie les déclarations.

La fréquentation du site est en hausse permanente : plus de 400 000 recherches de prestataires par an et une moyenne de 1 000 recherches par jours ouvrés.

Pour tout renseignement complémentaire, contact :  
Nathalia Fonteneau 03 83 85 54 66 - [nfonteneau@nancy.cci.fr](mailto:nfonteneau@nancy.cci.fr)

En rejoignant les entreprises qui adhèrent à ce jour à ce système de ronde, vous vous garantissez votre espace de liberté de demain...

## AUSTM...

Maxéville bouge ! Aménagement des carrières Solvay Sud, rénovation urbaine des quartiers du Champ le Bœuf et des Aulnes, Ligne 2 du « tram », tracé du futur boulevard urbain... Autant de projets qui vont façonner la ville de demain et contribuer à l'amélioration du cadre de vie.

Pour saisir, d'un seul coup d'œil, ce qui va changer dans votre rue, votre quartier ou votre commune, consultez le site de la Mairie de Maxéville :

➤ <http://www.mairie-maxeville.fr>, rubrique l'équipe, Grands Projets.

### Nouvelle dénomination de rue sur le site St Jacques II...

Sur décision du conseil municipal de Maxéville, le nom de « Hubert Curien », a été attribué à la voie située en partie sur la parcelle communale AP 22 (Imprimerie Jean Lamour) et desservant la propriété cadastrée AP 24 (Gerland Route) depuis l'avenue du Général de Gaulle. Un choix qui vise à rendre hommage à l'ancien ministre de la Recherche et éminent physicien récemment décédé, et à perpétuer, sur le site Saint-Jacques II, cette pratique, qui veut que chaque rue porte le nom d'un scientifique illustre.

## RAPPEL

### Le document Unique, une obligation pour toutes entreprises.

Depuis 2002, tout employeur se doit d'avoir procédé à l'évaluation des risques présentant un danger pour la santé de ses employés.

Les résultats de cette évaluation sont transcrits dans un dossier appelé "document unique".

Le manquement à cette obligation contraint l'employeur à une peine prévue par une contravention de 5ème classe (1500 euros), qui peut être doublée en cas de récidive.

Des organismes sont là pour accompagner les chefs d'entreprise dans cette démarche, comme la CRAM, la médecine du travail ou la CCI 54.

Pour toute information complémentaire  
Nicolas MILLOT, CCI 54  
03 83 85 54 87  
[nmillot@nancy.cci.fr](mailto:nmillot@nancy.cci.fr)

Comité de rédaction

Directrice de la publication : Sylvie PETIOT.

Rédaction : les membres de l'Association, Nicolas MILLOT, Olivier LEBELLE.

Photos : AUSTM, Communauté Urbaine du Grand Nancy, Pile ou Face.

Conception/Réalisation : Pile ou Face.

AUSTM, Maitron de l'entreprise - St Jacques II  
8, rue Alfred Kastler, 54320 MAXÉVILLE - 03 83 95 65 00  
ISSN en cours.

Impression : Imprimerie Jeanne d'Arc, Maxéville.

Tirage 500 exemplaires.

Remerciements à nos partenaires qui ont permis et favorisés la réalisation de ce bulletin d'information : Mairie de Maxéville, Communauté Urbaine du Grand Nancy, Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe et Moselle.

juridique